

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

COURANT DE VIEUX-BOUCAU (nommé COURANT DE SOUSTON sur Scan Littoral)
 Départements des LANDES (40) / Commune de SOUSTONS (40140)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage de l'étang de Pinsolle	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage de l'étang de Pinsolle repérable avec certitude sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du barrage.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Suite page suivante

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

COURANT DE VIEUX-BOUCAU / (nommé COURANT DE SOUSTON sur Scan Littoral)
 Départements des LANDES (40) / Commune de SOUSTONS (40140)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage de dérivation du courant de Soustons	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage mentionné sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 selon l'axe central du barrage.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

